

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION
D'UNE PISCINE**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
2009**



SOMMAIRE

1° - PRESENTATION DU SYNDICAT

A / Composition

B / Création - Durée - Objet

C / Mode de gestion

2° - ACTIVITE ADMINISTRATIVE DU SYNDICAT

A / Le Comité Syndical

B / Le Bureau

3° - VIE FINANCIERE DU SYNDICAT

A / Compte administratif 2009

B / Affectation du résultat comptable de 2009

C / Cotisation des communes membres

D / Analyse de l'exploitation de l'année 2009

4° - ACTIVITE SPORTIVE DE LA PISCINE

A / Natation scolaire

B / Les associations sportives

C / Autres activités

D / Poséidon

5° - LES PRINCIPAUX ASPECTS DE L'ANNEE 2009

A / La convention avec Philippe LUCAS

B / Réflexion pour l'avenir - réalisation d'un audit

Rapport établi par le Président de l'Établissement Public, conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales transposant l'article 40 de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la coopération intercommunale.

1 - Présentation du Syndicat

A- Composition

Le Syndicat est composé de 7 communes : Aigremont, Chambourcy, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, Le Pecq, Saint-Germain-en-Laye, Le Vésinet.

Le chiffre officiel de la population de ces communes était de 103 441 habitants au 1^{er} janvier 2009.

B- Création - Durée - Objet

Créé par arrêté préfectoral en date du 8 avril 1961, il était au départ un Syndicat d'études et comptait 8 communes. En 1964, il se transforme en Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine. Il prend sa forme actuelle à 7 communes en février 1967.

Ce Syndicat a été créé pour une durée illimitée.

La Piscine a été ouverte le 4 janvier 1970.

C- Mode de gestion

La Piscine est gérée directement par le Syndicat.

Cependant, l'exploitation du Bar Restaurant fait l'objet d'une procédure de délégation de service public. À l'issue d'une nouvelle procédure, un nouveau contrat a pris effet le 1^{er} juillet 2009.

2 - Activité administrative du Syndicat

A- Le Comité Syndical

L'année 2009 a connu une activité assez importante et a compté sept séances du Comité Syndical ; en règle générale il y a cinq séances par an. Pour deux d'entre-elles, il s'agissait du projet de convention à passer entre le Syndicat et l'association de Monsieur Philippe Lucas.

Les principales décisions de ces séances sont les suivantes :

- le 13 février 2009, essentiellement pour le débat d'orientation budgétaire pour 2009,
- le 25 mars 2009 pour le vote du Budget Primitif 2009,

- le 12 juin 2009 pour l'approbation du Compte Administratif 2008, le choix du nouveau délégué du Bar-Restaurant, à l'issue de la procédure de délégation de service public,
- le 26 août 2009 pour le projet de convention à passer avec Monsieur Philippe Lucas et les conditions éventuelles de cet accord,
- le 10 septembre 2009, à nouveau sur ce même sujet ; le comité syndical autorisait le Président à signer une convention sous réserve de dernières négociations à mener,
- le 9 octobre 2009 pour le vote du Budget Supplémentaire 2009 et la présentation de la première phase de l'audit technique et fonctionnel lancé sur les installations de la Piscine,
- le 7 décembre 2009, pour une décision modificative n° 2, la fixation des tarifs 2010 et une modification du tableau des effectifs.

B- Le Bureau

Le Bureau du Syndicat n'a pas eu à se réunir en 2009.

3 - Vie financière du Syndicat

A- Compte Administratif 2009

L'exercice 2009 fait ressortir les résultats suivants :

- ✓ en **section d'investissement** :
 - ✓ une réalisation de **dépenses** de **133 317,10 €** et des restes à réaliser pour un montant de **105 668,87 €**
 - ✓ une réalisation de **recettes** de **52 445,66 €**; ajoutées au résultat antérieur reporté qui était de **254 388,29 €**, le total des recettes est donc de **306 833,95 €**.
 - ✓ un **excédent brut** de **173 516,85 €** et un excédent de **67 847,98 €** compte tenu des restes à réaliser.
- ✓ en **section de fonctionnement** :
 - ✓ une réalisation en **dépenses** de **2 197 210,20 €**
 - ✓ une réalisation en **recettes** de **2 243 264,31 €** qui, ajoutée aux **58 932,04 €** d'excédent antérieur reporté, donne un total de **2 302 196,35 €**,
 - ✓ un **excédent** de fonctionnement de **104 986,15 €**.

B- Affectation du résultat comptable de la section de fonctionnement

Le Comité Syndical a décidé d'affecter le résultat comptable de la section de fonctionnement comme suit :

- **section de fonctionnement : 104 986,15 €.**

C- Cotisations des communes membres

Les cotisations appelées au Budget Primitif 2009 auprès des communes membres ont été à nouveau réévaluées ; elles étaient restées inchangées de 1999 à 2007, en dehors de l'arrondi (inférieur) lié à la conversion en euro mais elles ont évolué en raison de la progression des dépenses et de la stagnation des recettes d'activité:

- Saint-Germain-en-Laye, représentant 60 % de la participation : 510 198,38 €
- pour les six autres communes, les 40 % restants représentant 5,63 € par habitant, soit un total de 340 198,38 €.

D- Analyse de l'exploitation de l'année 2009

Globalement les dépenses de la section de fonctionnement sont en hausse de 3,08% par rapport à l'année 2008, et les recettes de 11,65%. Si l'on enlève de ces recettes l'augmentation des cotisations des communes et les rôles supplémentaires reçus, l'augmentation n'est que de 1,71%.

- ✓ les **dépenses d'exploitation** se répartissent globalement entre :
 - ✓ les frais de personnel, permanent et saisonnier pour **64,86%** des dépenses réelles de fonctionnement (64,55 % en 2008, 66,89% en 2007, 68,01% en 2006, 69,74 % en 2005,); ces charges sont relativement constantes ; elles correspondent aux contraintes réglementaires de surveillance du bassin et à la diversité des postes à pourvoir pour l'accueil de la clientèle (caisse, vestiaires, entretien, service technique, gardiennage de nuit) ; elles sont également liées à la très grande amplitude de fonctionnement qui représente plus de 80 heures par semaine,
 - ✓ les frais de structure (fluides, entretien, fonctionnement courant, sécurité) pour **33,77 %** (33,25 % en 2008, 30,51% en 2007, 31,90 % en 2006, 29,70 % en 2005) ; Ces comptes ont explosé en 2008 avec +21,47% par rapport à 2007. La variation est liée à l'augmentation importante des fluides nécessaires au fonctionnement de l'établissement (électricité et gaz) et à la facturation de l'eau, dans laquelle interviennent de nouvelles redevances au profit de l'Agence de l'Eau (+40%), Ces comptes sont supérieurs de 4,72 % à ceux de 2008 mais, si l'on enlève le montant payé pour l'audit, l'augmentation globale n'est que de 0,97%.
 - ✓ le reste des dépenses concerne quelques charges de gestion courante (chapitres 65 et 67) et la dotation aux amortissements (chapitre 68) ;
 - ✓ il est rappelé que la Piscine n'a plus d'endettement,
 - ✓ le fonctionnement de la Piscine est donc assez régulier d'une année sur l'autre.

- ✓ les **recettes d'exploitation** sont fournies par :
 - ✓ les usagers (produit des entrées à la Piscine, au Centre de Mise en Forme, participations des Lycées et Collèges, Centres de Loisirs et entrées diverses) pour **1 258 064,93 €** soit seulement 11 067,42 € de plus qu'en 2008 (1 246 997,51 € en 2008, 1 206 403,38 € soit 65,70% en 2007, 1 332 395,53 € soit 66,78 % en 2006, 66,78 % également en 2005) ;
 - ✓ les participations des communes, **894 855,74 €** dont 44 359 € de rôles supplémentaires,
 - ✓ mathématiquement, le relèvement des cotisations des communes modifie la répartition des ressources, **56,08 %** pour les recettes des entrées et **39,89%** pour les participations des communes,
 - ✓ les autres recettes concernent les mise à dispositions diverses (bassin et maître-nageurs) pour 61 089,64 €, des remboursements de l'assurance du personnel pour 27 654,06 € et des recettes exceptionnelles pour 1 599,94 € (remboursement de l'assurance bâtiment).

L'année 2009 est donc très légèrement excédentaire; ceci démontre la fragilité de cet équilibre qui est lié à l'activité et en grande partie conditionné par les conditions climatiques de l'été ; l'importance du coût des fluides est également très sensible et liée à la taille du bassin et à l'amplitude horaire d'ouverture de l'établissement.

En revanche, le budget primitif ne permet pas de prévoir d'autofinancement vers la section d'investissement ; les travaux sont financés par les excédents des « bonnes » années de recettes. Pour un programme de travaux à réaliser sur le bâtiment et ses installations, le Syndicat devra recourir à l'emprunt.

4 - Activité sportive de la Piscine



Les activités encadrées proposées par la Piscine sont les suivantes :

- L'activité bébés-nageurs,
- Centre de mise en forme : musculation, cours de gymnastique, sauna et hammam.

Par l'Association des Maîtres nageurs :

- La natation publique,
- L'apprentissage de la natation et perfectionnement,
- Les canetons et canards de 4 à 6 ans,
- L'école de natation, perfectionnement de 6 à 15 ans,
- L'entraînement natation préparation BAC,
- L'école de natation adulte,
- L'aquagym.

Par le Club des nageurs de l'Ouest :

- L'école de natation,
- La natation sportive,
- La natation Maîtres,
- Water-polo,

Par le Club Nautique de l'Ouest :

- La nage avec palmes,
- La plongée sous-marine,
- La plongée en scaphandre,
- La biologie sous marine,
- L'archéologie sous marine,
- L'apnée



A- Natation scolaire

Chaque année scolaire, de mi-septembre à fin mai, la Piscine accueille des classes maternelles de grande section, des classes primaires, C.P. et C.E.1 ainsi que les collèges et lycées, soit environ 3 500 élèves par semaine.

Pour les classes primaires, l'apprentissage de la natation est effectué par les maîtres-nageurs de la Piscine. Cette activité fonctionne avec 5 MNS qui enseignent et 3 qui surveillent.

Depuis l'année 2003, le Syndicat n'appelle plus de participation auprès de ses communes membres pour la natation scolaire de leurs élèves.

B- Le Club Nautique de l'Ouest et le Cercle des Nageurs de l'Ouest

L'ancienne association CNO est scindée en deux entités. Elles utilisent les installations de la Piscine pour leurs activités et leurs entraînements, tous les soirs de 17h30 à 20h30 sur 3 lignes d'eau, puis de 20h30 à 22h30 sur l'ensemble du bassin ainsi que le matin de 7h30 à 9h.

Les résultats sportifs du Cercle des Nageurs de l'Ouest sont d'un haut niveau. Une compétition internationale est organisée avec un vif succès chaque année.

C- Autres activités

Des créneaux sont également réservés le matin de 7h à 9h pour l'entraînement des pompiers, gendarmes et militaires.

Le personnel de la Piscine se mobilise chaque année en septembre en apportant son concours dans l'organisation d'un Triathlon au cours de l'opération « Les Virades de l'Espoir » pour la recherche contre la mucoviscidose, en décembre pour l'organisation du Triathlon du Téléthon qui réunit 336 concurrents et des « Marches de l'espoir ».

En mars une journée « Nager pour vaincre le cancer » est également organisée au sein de l'établissement.



D- Poséidon

Depuis plusieurs années maintenant, la Piscine dispose du système dit Poséidon qui est un système de surveillance subaquatique. Des caméras, reliées à un logiciel informatique, surveillent en permanence le fond du bassin afin de détecter un corps inerte. Sitôt détecté ce genre de situation, une alerte sonore est lancée, avec visualisation à l'écran de

la localisation de ce corps ce qui permet aux maître-nageurs de pouvoir intervenir immédiatement. Ces précieuses minutes évitent aux nageurs l'accident fatal ce qui a encore été prouvé au début de l'année 2010.

C'est un apport considérable pour le personnel de la Piscine et en premier lieu pour le public qui est ainsi doublement sécurisé.

Ce système, en grande partie mis au point à la Piscine de Saint-Germain-en-Laye, est maintenant largement commercialisé dans de nombreuses piscines publiques et privées, en France et à l'étranger.

5 - Principaux aspects de l'année 2009

A - La convention avec Philippe LUCAS

Au début de l'été 2009, le Syndicat a été approché par Monsieur Philippe Lucas qui était à la recherche d'une piscine pour entraîner son groupe de nageurs.

Des contacts ont alors eu lieu pour évaluer les demandes de Monsieur Lucas, les possibilités de la Piscine et les conditions éventuelles de cette possible mise à disposition.

Les questions étaient de plusieurs natures :

- Les créneaux souhaités pouvaient-ils être libérés sans pénaliser les autres utilisateurs,
- Les conditions d'utilisation (horaires, locaux mis à disposition ...) devaient être clairement définies,
- Les relations devaient être encadrées par des clauses écrites précisément, sur le plan juridique et des responsabilités,
- Les relations avec la presse devaient aussi être définies à l'avance et ne pas pouvoir poser problème par la suite,
- Enfin, sur le plan financier, cette mise à disposition ne pourrait se faire qu'en contrepartie d'une contribution à négocier mais réelle.

L'objet du premier comité syndical sur ce thème, le 26 août 2009, a posé les bases de ce que souhaitait le Syndicat et de ce qu'il était possible de proposer à Monsieur Lucas.

Une seconde réunion a eu lieu le 10 septembre pour finaliser l'accord :

- La convention serait signée non par Monsieur Lucas, en nom propre, mais par une association « Team Lucas »,
- Des créneaux horaires pouvaient être libérés, tôt le matin et dans l'après-midi, sans toucher à l'accueil des scolaires et du public, en déplaçant certains autres utilisateurs comme l'Armée ou le Lycée Agricole (d'autres espaces pouvaient leur être proposés) et avec la participation du Cercle des Nageurs de l'Ouest qui libérait aussi deux plages horaires,

- Deux types de tarifs étaient proposés, un tarif forfaitaire de 80 000 € à l'année si Philippe Lucas restait à la Piscine Intercommunale pendant 3 ans, ou, en cas de rupture de contrat, un paiement à la ligne d'eau selon les tarifs votés par le Comité Syndical,
- Philippe Lucas s'engageait à trouver des sponsors qui se porteraient garants du paiement des sommes dues au Syndicat en cas de défaillance de sa part.

Cette convention a pu être signée et Monsieur Lucas et ses nageurs ont commencé à utiliser les installations du Syndicat à compter du 16 septembre 2009. Le premier titre de recettes, émis sur 2009 pour 20 000 €, a été honoré.

Ce dossier a mobilisé les élus et les services du Syndicat pendant les deux mois d'été et la première quinzaine de septembre.

B - Réflexion pour l'avenir - réalisation d'un audit

Les derniers exercices ont été difficiles sur le plan financier ; les recettes sont restées modestes en raison de conditions climatiques parfois moyennes et en raison des difficultés économiques générales; le Syndicat a subi un alourdissement de certaines dépenses difficilement compressibles.

En 2006, un groupe de travail a réfléchi aux orientations à donner pour les années à venir : programme d'investissement, développement des activités, projet de bassin supplémentaire, ...

Les communes sont unanimement d'accord pour maintenir l'établissement en bon état de fonctionnement et réaliser les travaux nécessaires pour y parvenir. En revanche des projets plus ambitieux, comme la création d'un bassin supplémentaire, ne recueillent pas à priori d'avis favorable de l'ensemble des communes. Le surcoût est considéré comme trop important au regard des compensations qui pourraient être obtenues.

En 2008, le centre de remise en forme a été agrandi. Pour les travaux plus conséquents, le Syndicat a décidé de procéder à un audit pour maîtriser l'état du bâtiment et les travaux indispensables à son maintien en état. En outre, un audit doit être effectué pour cibler les améliorations à apporter ainsi que les éventuels services nouveaux à mettre en œuvre pour fidéliser, voire augmenter la fréquentation.

Suite à une publicité et mise en concurrence avec remise des offres le 15 mai, un cabinet a été choisi début juillet 2009; il s'agit d'ISC (Ingénierie Sportive et Culturelle) pour un montant de marché de 36 050 € HT; une réunion de lancement a eu lieu le 22 juillet.

La première étape de ce travail a été présentée devant le comité syndical le 9 octobre 2009 ; il s'agit de l'état des lieux et du diagnostic de l'existant, tant sur le plan technique que sur le plan du fonctionnement général. La seconde étape, présentée le 8 février 2010, en même temps que le débat d'orientation budgétaire pour 2010, portait sur les pistes d'amélioration et les solutions à mettre en œuvre.

L'analyse de l'existant fait ressortir les principaux points suivants :

- Sur le plan technique général:
 - La Piscine bénéficie d'un environnement exceptionnel, tant en intérieur qu'en extérieur,
 - La présence d'un bassin olympique et de plongeoirs la rendent attractive (les plongeoirs de 10 m sont rares en France),
 - Sa conception architecturale est toujours belle,
 - Mais le bâtiment a 40 ans ; il a été fait avec la conception et les techniques de l'époque ; même s'il a été entretenu correctement, il subit des pannes régulières,
 - La conception de ses organes techniques le rend énergivore, d'autant que le volume d'air à réchauffer est très important compte tenu de la présence des plongeoirs et de la coupole,
 - Le bassin semi-enterré rend son extension difficile,

- Sur l'état des organes techniques :
 - La ventilation est à revoir entièrement ; on constate un taux d'humidité élevé dans l'air qui pourrait, à terme, entraîner une corrosion des parties métalliques,
 - La conception du bassin en semi-enterré ajoute des difficultés de ventilation,
 - Le traitement de l'eau est bon ; il est fait avec des filtres à diatomées qui garantissent une bonne limpidité de l'eau mais des canalisations de fond de bassin sont à revoir,
 - D'autres aspects sont également à traiter : les carrelages sont devenus poreux et difficiles à nettoyer, les vestiaires sont d'une conception dépassée puisqu'il y a mélange des pieds humides et des pieds chaussés, l'accessibilité aux personnes ayant un handicap doit être traitée dans les travaux d'ensemble,
 - Des économies d'énergie pourraient être obtenues à l'issue des travaux sur le traitement de l'air et de l'eau,

- Sur le plan de la gestion :
 - La fréquentation de la Piscine et de ses équipements est très bonne,
 - Le centre de mise en forme complète bien l'aspect nautique,
 - Cet équipement a une très large amplitude de fonctionnement avec une moyenne de 14h par jour et seulement 20 jours de fermeture à l'année (5 000 heures contre 4 000 en moyenne nationale),
 - Le taux de remplissage par m² de plan d'eau se situe très largement au-dessus des moyennes pour des équipements de même typologie,

- Les recettes d'exploitation sont très satisfaisantes et rendent le déficit moins important que dans des piscines de même type,
 - Les dépenses de fluides sont néanmoins très importantes,
 - Les dépenses de personnel sont aussi plus importantes que dans des piscines de même type ; il faut mettre en parallèle les horaires d'ouverture et les services complémentaires comme la mise en forme,
- Sur les atouts complémentaires :
 - La très bonne implication du personnel et des maître-nageurs,
 - La présence de clubs sportifs de haut niveau,
 - Les associations présentes à la Piscine comme l'Ecole de natation,
 - La dimension donnée à la formation et à l'entraînement (militaires, pompiers, garde républicaine ...),
- Mais aussi sur des aspects plus négatifs :
 - La difficulté à surveiller tous les utilisateurs en été (fraudes par les clôtures extérieures par exemple) compte tenu de l'importante surface du solarium,
 - La mauvaise situation de la cafétéria,
 - Le manque de surfaces de faible profondeur, la piscine étant surtout un bassin de nageurs qui n'a pas beaucoup de parties à caractère ludique,
 - L'impossibilité actuelle d'accueillir des nageurs pendant les périodes de natation scolaire (normes de l'Education nationale).

Sur ces premiers constats, la société a poursuivi son étude sur les solutions à mettre en œuvre, avec un chiffrage estimatif des formules proposées tant en investissement qu'en fonctionnement et aussi une estimation des retours possibles sur investissement.

Cette seconde phase a été présentée lors de la séance du comité syndical le 8 février 2010.

Elle présente plusieurs scénarios :

- Un scénario 1 qui consiste en une réhabilitation purement technique avec les mises aux normes réglementaires, avec de légères modifications de surfaces mais sans amélioration de l'offre commerciale ; cette première solution est estimée à environ 8 M€ HT,
- Deux autres scénarios portant sur la création de surfaces supplémentaires de bassins, bassin de nage extérieure aussi appelé bassin nordique, bassin de faible profondeur aussi appelé bassin aquasanté, et une lagune d'eau pour les tout petits ; ce qui différencie ces deux formules, c'est l'organisation spatiale qui modifie plus ou moins les surfaces existantes (accueil, centre de mise en forme, cafétéria, locaux divers) et leur localisation ; l'estimation du coût de l'investissement pour cette extension se situe entre 6 et 8 M€ HT hors restructuration technique.

Ces données sont un premier état de la situation de l'établissement intercommunal.

Il reste à réaliser une étude de programmation qui définira précisément :

- L'adaptation des propositions du bureau d'études avec ce que souhaite le comité syndical ; cette décision devra aussi tenir compte des projets de piscines en cours ou prévus dans la proximité de Saint-Germain-en-Laye,
- Le calendrier souhaitable des travaux à mener,
- Les incidences sur le fonctionnement de la Piscine, c'est-à-dire ceux qui peuvent se faire tout en continuant de fonctionner et ceux qui nécessiteront une fermeture,
- La possibilité de les faire par tranches,
- Les possibilités de subventionnement ouverts pour ce type d'établissement et de travaux.